

AR Prefecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

CDC DU ROUILLACAIS

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021
présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

AR Prefecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)	6
1.5. Synthèse des volumes	7
1.5.1. Prélèvements (VP.223)	7
1.5.2. Production (VP.059)	9
1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)	10
1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)	12
1.5.5. Volumes mis en distribution	13
1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)	13
1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)	15
1.6. Le patrimoine du service (VP.077)	15
2. Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1. Modalités de tarification	16
2.1.1. Tarifs domestiques	16
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	18
2.3. Recettes (DC.184)	19
3. Indicateurs de performance	22
3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)	22
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	22
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	23
3.4. Indicateurs de performance du réseau	25
3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	26
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	26
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	26
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	27
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	27
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	27

3.4.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente(P154.0)	28
AR Préfecture	
3.4.8. Taux de réclamations (P155.1)	28
016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE	
Reçu le 10/11/2022	
Publié le 10/11/2022	
4. Financement des investissements	29
4.1. Montants financiers (DC.195)	29
4.2. État de la dette du service (VP.182)	29
4.3. Amortissements	29
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	30
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)	30
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	31
6.1. Auge	31
6.2. Foussignac Nouère	32
6.3. Global	33

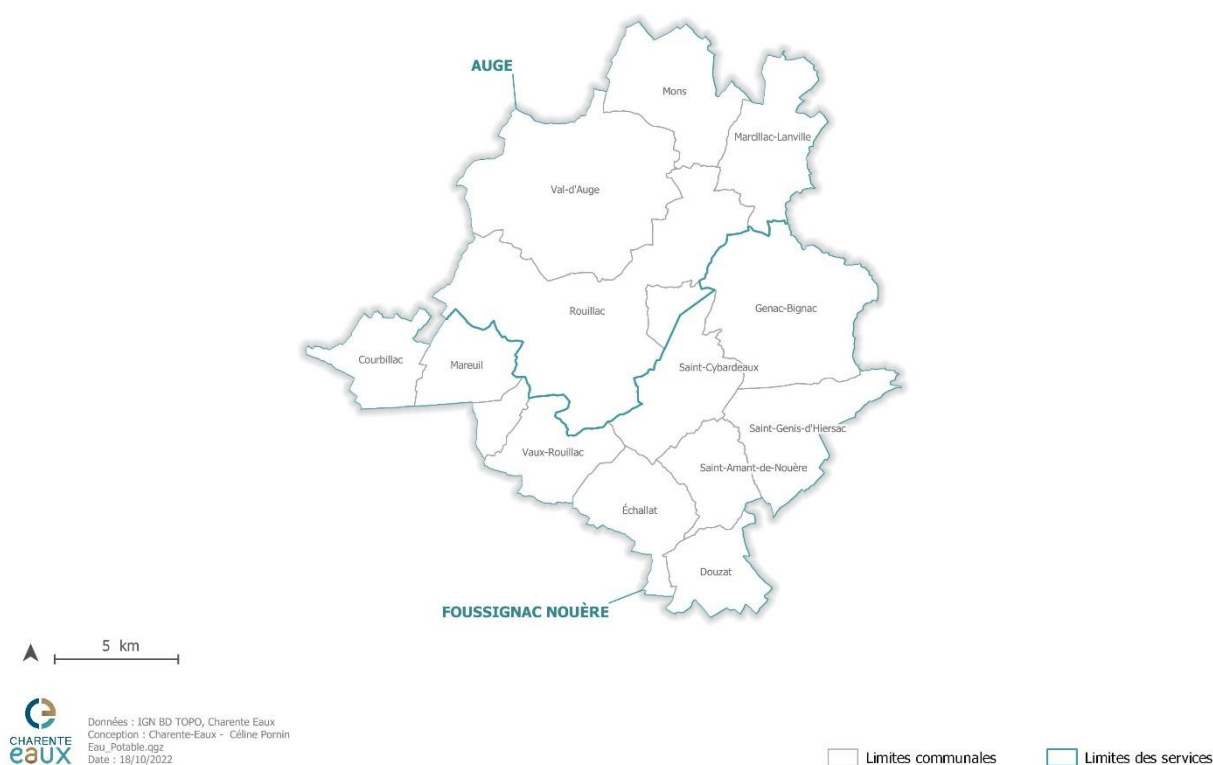
1. Caractérisation technique du service

AR Prefecture
016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CDC (Communauté de communes) DU ROUILLACAIS
- **Communes desservies** : COURBILLAC, DOUZAT, ECHALLAT, GENAC-BIGNAC, MARCILLAC-LANVILLE, MAREUIL, MONS, ROUILLAC, SAINT-AMANT-DE-NOUERE, SAINT-CYBARDEAUX, SAINT-GENIS-D'HIERSAC, VAL D'AUGE et VAUX-ROUILLAC

CDC DU ROUILLACAIS - TERRITOIRES DES SERVICES



- **Modes de gestion :**

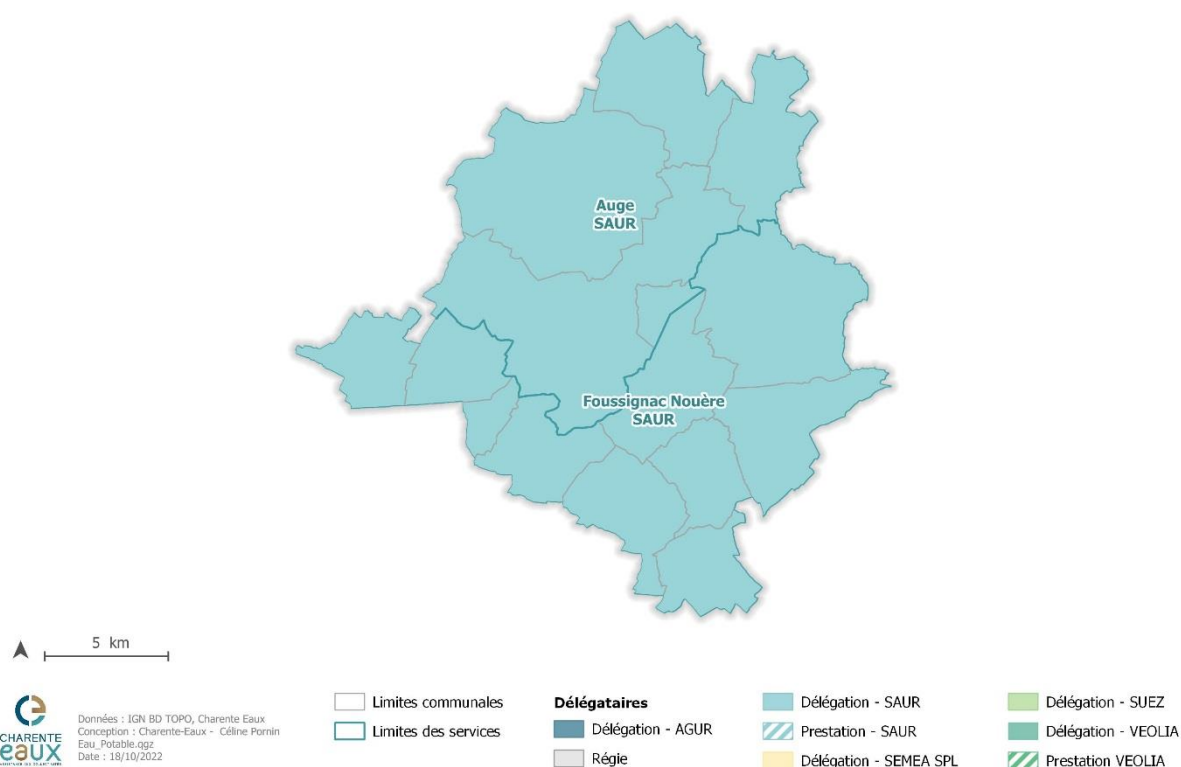
Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Auge	Concession de service	MARCILLAC-LANVILLE, MONS, ROUILLAC, VAL-D'AUGE, VAUX-ROUILLAC
Foussignac-Nouère	Concession de service	COURBILLAC, DOUZAT, ÉCHALLAT, GENAC-BIGNAC, MAREUIL, ROUILLAC (pour Plaizac), SAINT-AMANT-DE-NOUÈRE, SAINT-CYBARDEAUX, SAINT-GENIS-D'HIERSAC, VAUX ROUILLAC

1.2. Cadre contractuel

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
 Reçu le 10/11/2022
 Publié le 10/11/2022

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Auge				
Auge	SAUR	Affermage	01/01/2017	31/12/2026
Foussignac-Nouère				
Foussignac-Nouère	SAUR	Affermage	01/01/2019	31/12/2026

CDC DU ROUILLACAIS - EXPLOITANTS



1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Auge SAUR 2017		
Avenant 1	01/01/2017	Changement de collectivité (CDC du Rouillacais et SIAEP du Nord-Ouest Charente)

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

AR Préfecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE

Recueil de missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Publié le 10/11/2022

Partie	Tâche
Auge	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations, du génie civil
Collectivité	Mise en place des nouveaux ouvrages
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des équipements électromécaniques
Foussignac-Nouère	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations, du génie civil
Collectivité	Mise en place des nouveaux ouvrages
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques

AR Prefecture

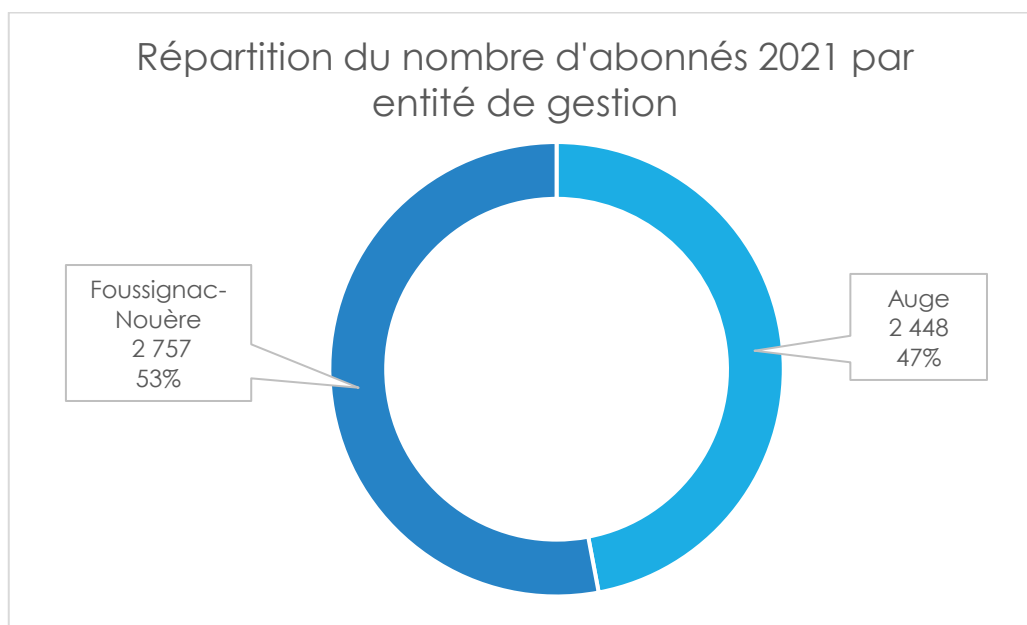
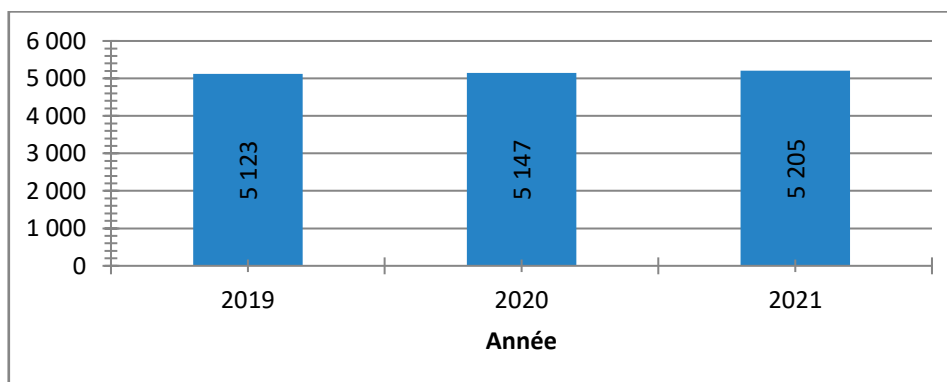
016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Regu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)

En 2021, le service public d'eau potable a desservi 5 205 abonnés représentant une population de 10 582 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,03 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2020	5 147 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2021	5 205 abonnés
Variation en %	1,13 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,86 abonnés/km pour l'année 2021.



En 2021, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de 101,1 m³/abonné (100,9 m³/abonné en 2020).

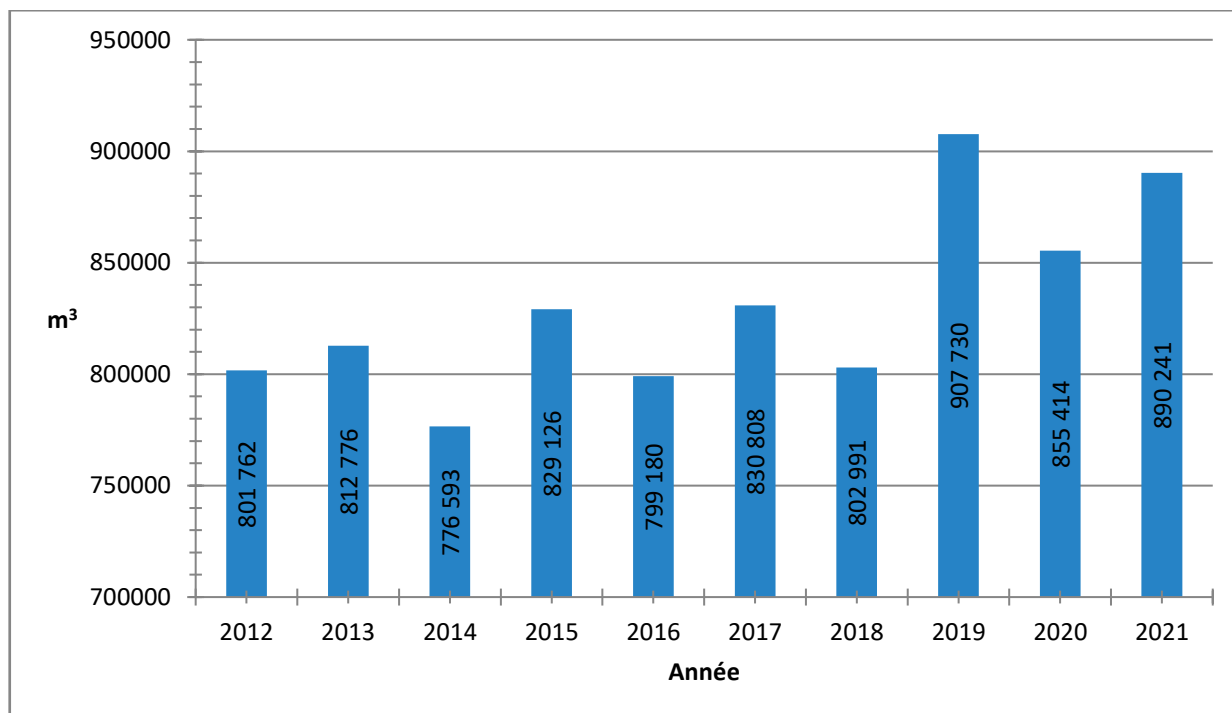
¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Synthèse des volumes

AR Préfecture

016-241600303-20221109-135 7 11 2022-DE
 Reçu le 10/11/2022
 Publié le 10/11/2022

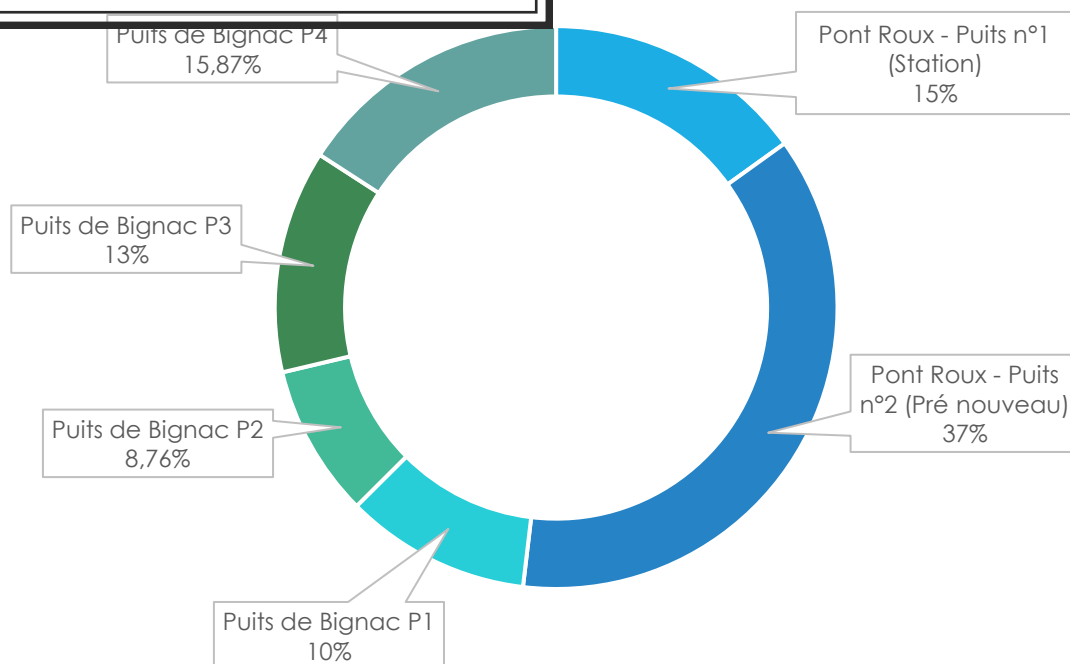
Ressource	Volumes prélevés en 2020 (m³)	Volumes prélevés en 2021 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Auge				
Pont Roux - Puits n°1 (station) Eau souterraine	148 782	134 327	-9,72	80
Pont Roux - Puits n°2 (Pré nouveau) Eau souterraine	325 976	327 532	0,48	80
Foussignac-Nouère				
Puits de Bignac P1 Eau souterraine	72 102	94 883	31,60	60
Puits de Bignac P2 Eau souterraine	68 313	78 025	14,22	60
Puits de Bignac P3 Eau souterraine	104 825	114 214	8,96	60
Puits de Bignac P4 Eau souterraine	135 416	141 260	4,32	60
TOTAL	855 414	890 241	4,07	70



AR Prefecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

volumes prélevés (m³) en 2021



1.5.2. Production (VP 059)

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE

Reçu le 10/11/2022

Publié le 10/11/2022

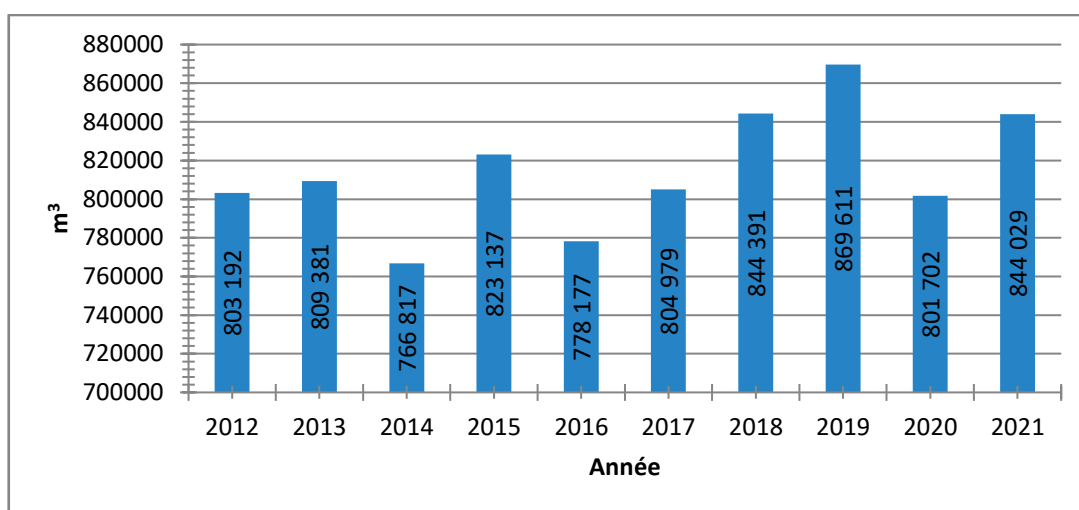
Site de production

Volumes produits en 2020
(m³)

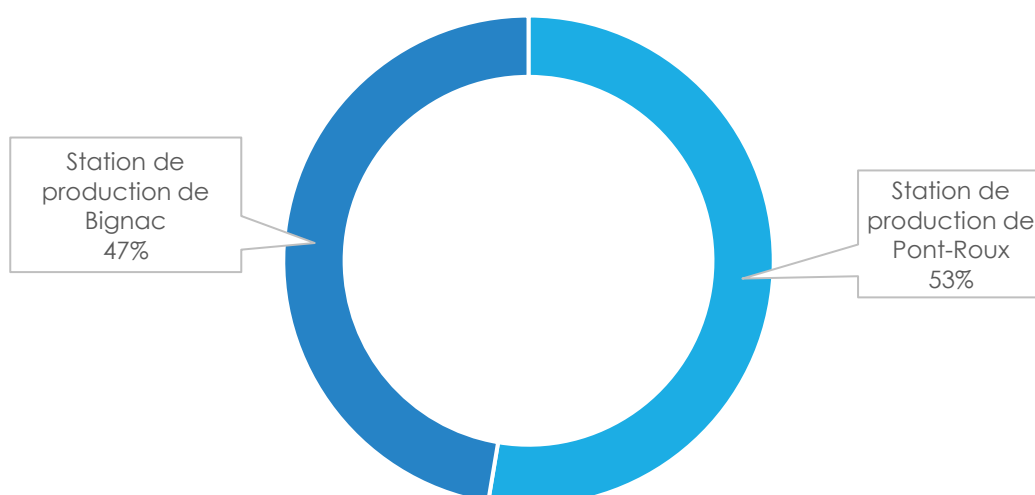
Volumes produits en 2021
(m³)

Variation en %

Auge			
Station de production de Pont Roux	442 202	444 311	0,48
Foussignac-Nouère			
Station de production de Bignac	359 500	399 718	11,19
TOTAL	801 702	844 029	5,00



Volumes produits (m³) en 2021



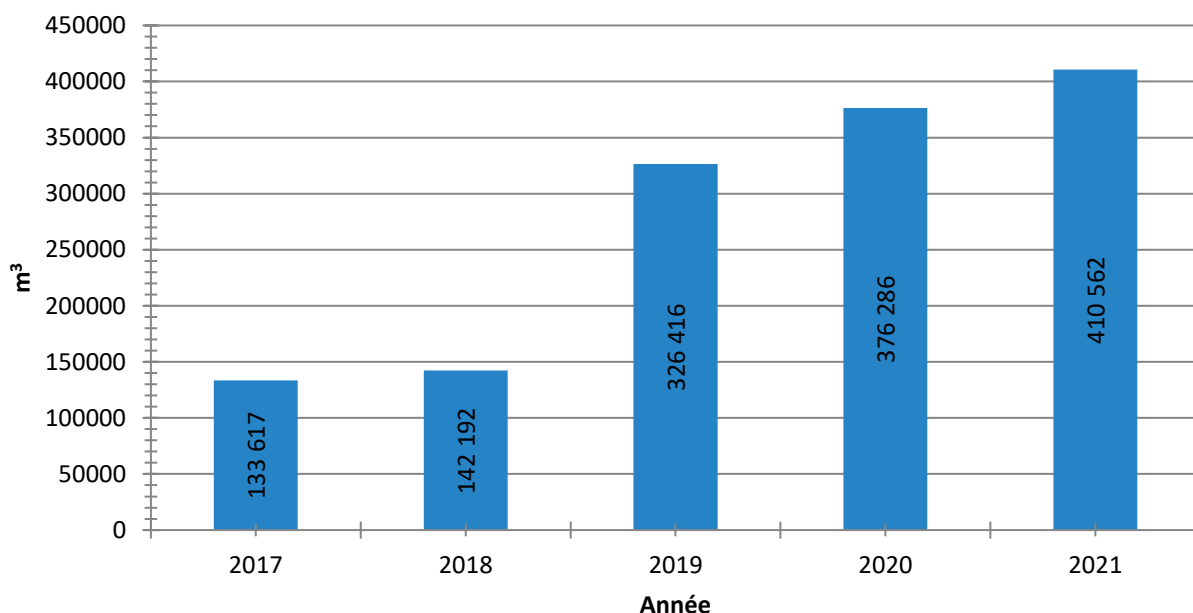
1.5.3. Importations et d'autres services d'eau potable (VP.060)

AR Prefecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

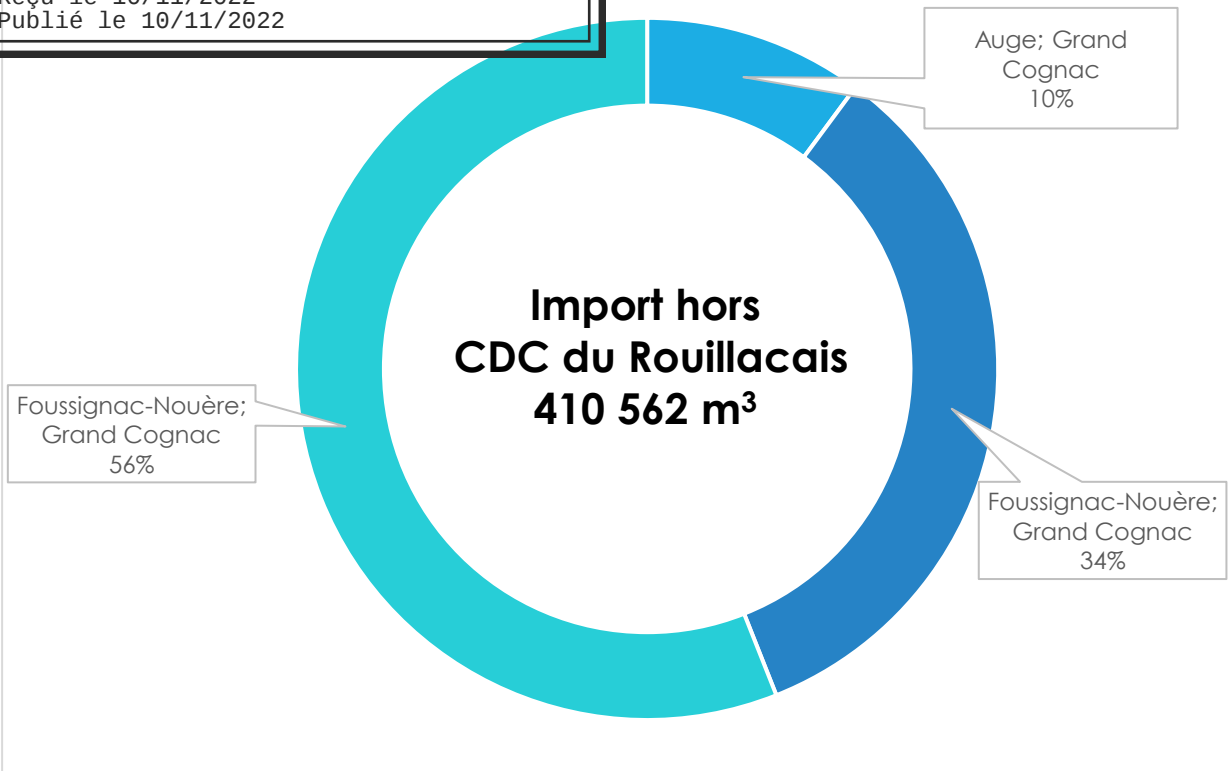
Service	Fournisseur	Volumes achetés en 2020 (m³)	Volumes achetés en 2021 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Flux externe					
Auge	Grand Cognac	63 902	41 629	-34,85	60
Foussignac-Nouère	Grand Cognac	108 018	139 016	28,70	60
Foussignac-Nouère	Grand Cognac	204 366	229 917	12,50	60
Sous total flux externe		376 286	410 562	8,35	60
Flux interne					
Auge	CDC du Rouillacais	13 712	24 471	78,46	60
Foussignac-Nouère	CDC du Rouillacais	34 807	267	-99,23	80
Foussignac-Nouère	CDC du Rouillacais	2 511	3 222	28,32	80
Sous total flux interne		51 030	27 960	-82,51	62
TOTAL		427 316	438 522	2,62	60

Volumes importés HORS du périmètre



AR Prefecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

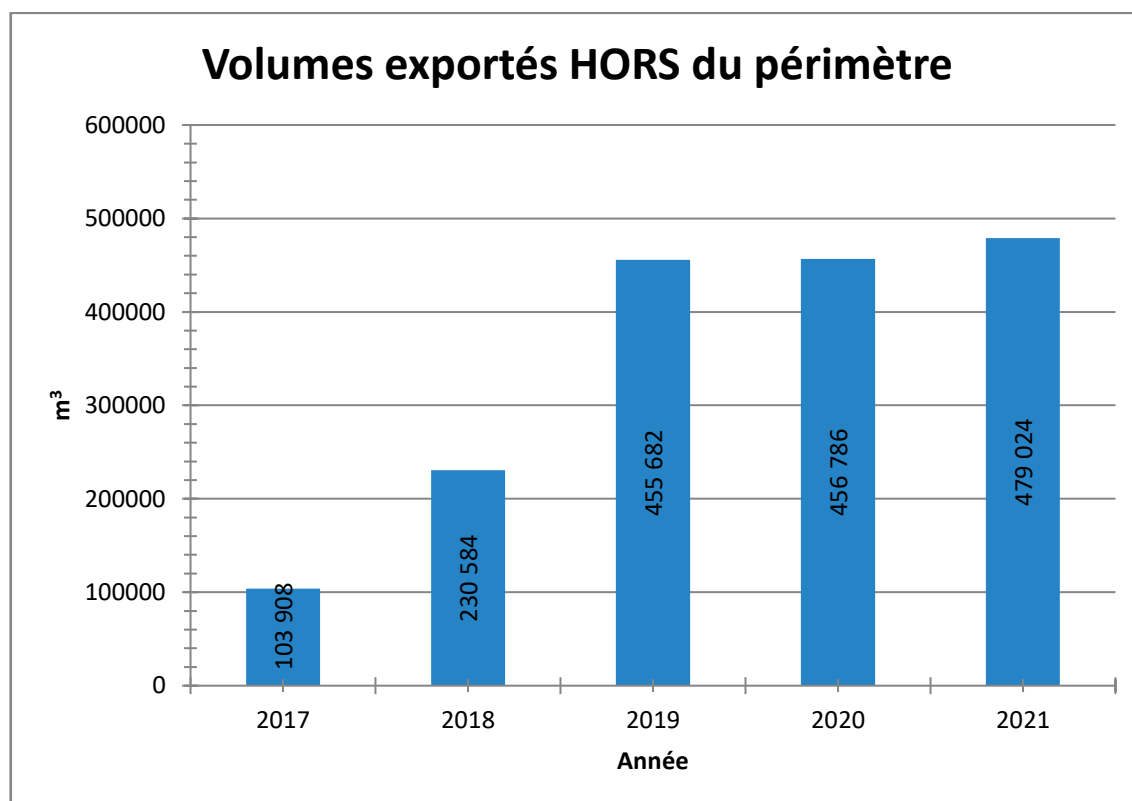


1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)

AR Prefecture

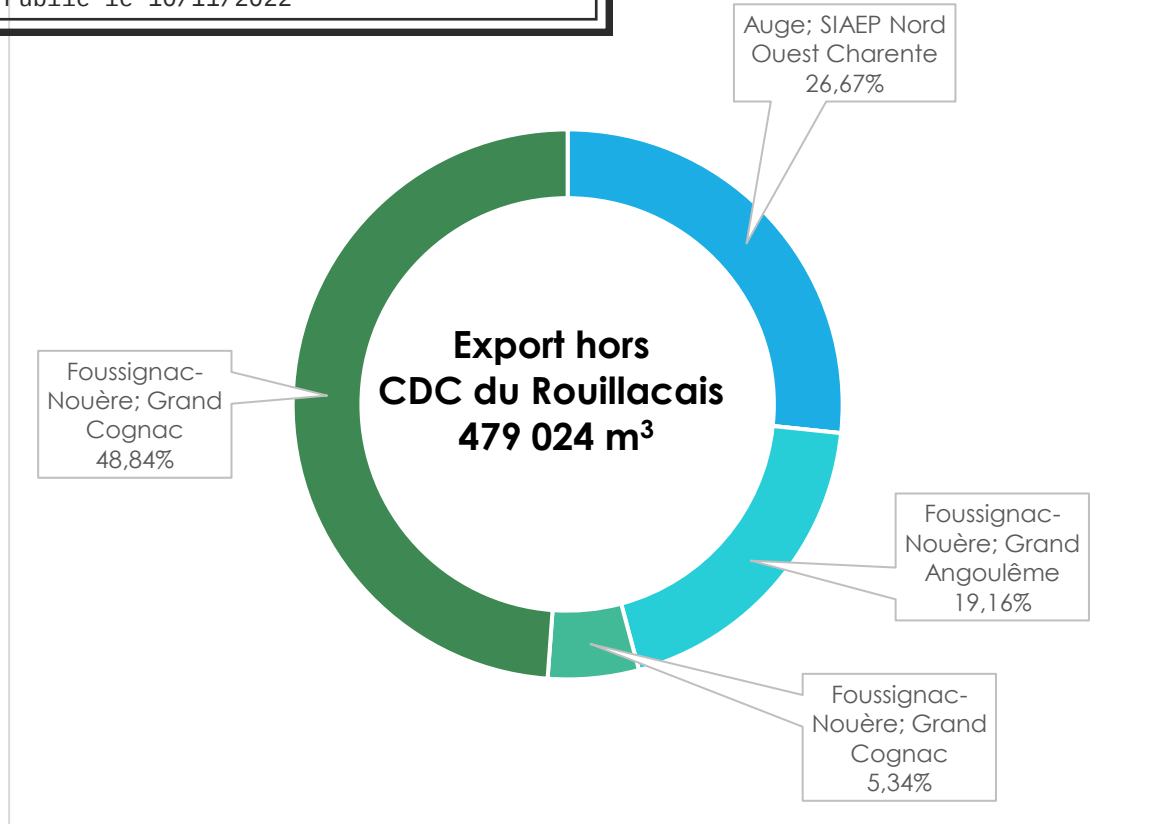
016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

Service	Bénéficiaire	Volumes exportés en 2020 (m³)	Volumes exportés en 2021 (m³)	Variation en %
Flux externe				
Auge	SIAEP Nord-Ouest Charente	120 376	127 747	6,12
Auge	SIAEP Nord-Ouest Charente	244	-	-100,00
Foussignac-Nouère	GrandAngoulême	102 306	91 760	-10,31
Foussignac-Nouère	Grand Cognac	25 615	25 574	-0,16
Foussignac-Nouère	Grand Cognac	208 245	233 943	12,34
Sous total flux externe		456 786	479 024	4,64
Flux interne				
Auge	CDC du Rouillacais	34 807	267	-99,23
Auge	CDC du Rouillacais	2 511	3 222	28,32
Foussignac-Nouère	CDC du Rouillacais	13 712	24 471	78,46
Sous total flux interne		51 030	27 960	-82,51
TOTAL		507 816	506 984	-0,16



AR Prefecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022



1.5.5. Volumes mis en distribution

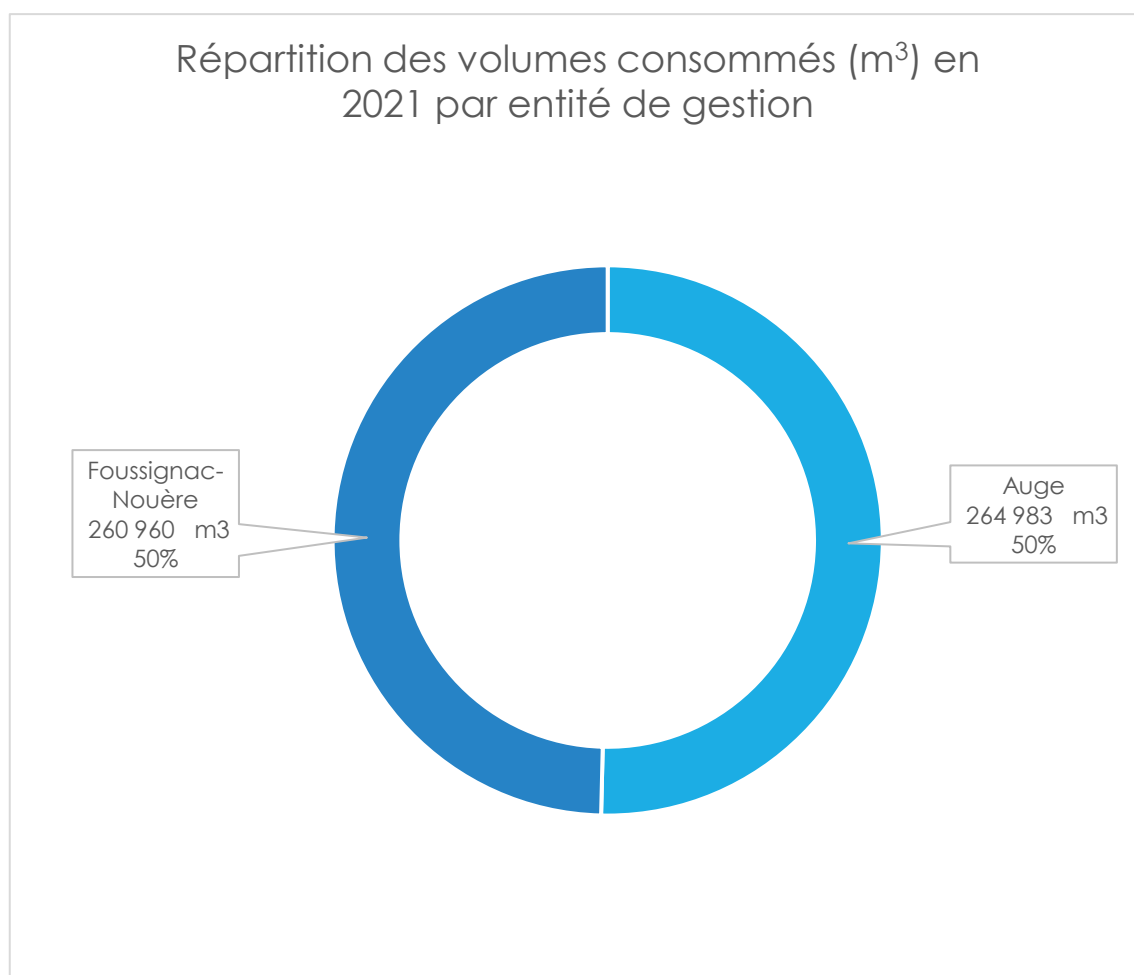
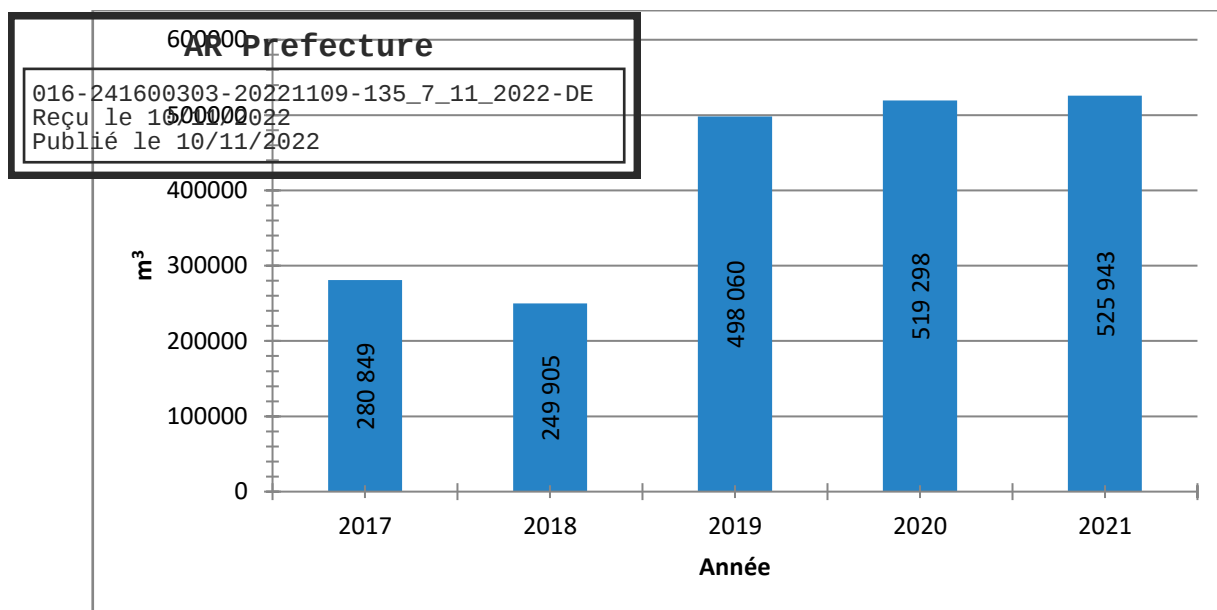
	Exercice 2020 (m³)	Exercice 2021 (m³)	Variation en %
Volume produit	801 702	844 029	5,01
Volume importé	376 286	410 562	8,35
Volume exporté	456 786	479 024	4,64
Volume mis en distribution	721 202	775 567	7,01

1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)

Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporis) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

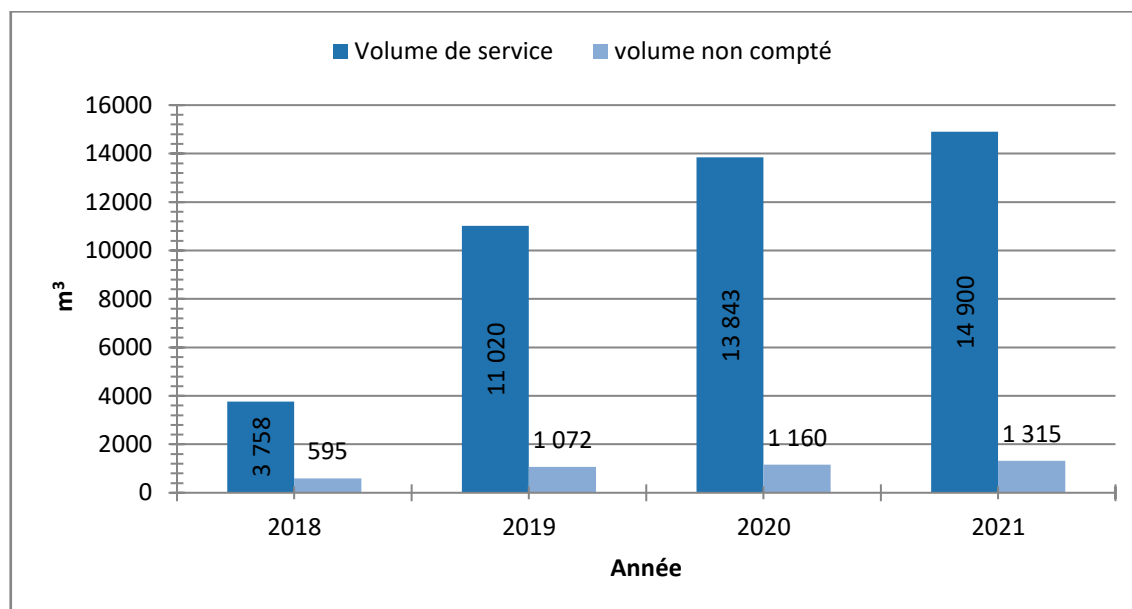
Abonnés	Volumes consommés en 2020 (m³)	Volumes consommés en 2021 (m³)	Variation en %
Total vendu aux abonnés	519 298	525 943	1,28



1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

	Exercice 2020 (m³)	Exercice 2021 (m³)	Variation en %
Volume consommé sans comptage (VP.221)	1 160	1 315	13,36
Volume de service (VP.220)	13 843	14 900	7,64



1.6. Le patrimoine du service (VP.077)

	Exercice 2020	Exercice 2021
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	308,71	308,65
Nombre de réservoirs	10	10
Nombre de compteurs abonnés	5 230	5 287
Nombre total des branchements	5 225	5 282
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,00	0,00
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,00	0,00

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Auge

TARIFS	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	47,47 €	47,47 €	0,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
De 0 à 5 000 m³	0,460 €/m³	0,460 €/m³	0,00 %
> 5 000 m³	0,276 €/m³	0,276 €/m³	0,00 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	47,94 €	48,88 €	1,96 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,626 €/m³	0,638 €/m³	1,92 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
AE (protection de la ressource) – VP.215	0,08 €/m³	0,08 €/m³	0,00 %
Redevance pollution domestique	0,33 €/m³	0,33 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	44,8400 €	43,9500 €	-1,98 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,605 €/m³	0,594 €/m³	-1,82 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	46,99 €	47,88 €	1,89 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Composante service	0,413 €/m³	0,420 €/m³	1,69 %
Composante achat d'eau	0,245 €/m³	0,249 €/m³	1,63 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
AE (protection de la ressource) – VP.215	0,08 €/m³	0,08 €/m³	0,00 %
Redevance pollution domestique	0,33 €/m³	0,33 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	%

Nouère

TARIFS	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	61,60 €	43,95 €	-28,65 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,9458 €/m³	0,9322 €/m³	- 1,44 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	46,99 €	47,88 €	1,89 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Composante service	0,413 €/m³	0,420 €/m³	1,69 %
Composante achat d'eau	0,245 €/m³	0,249 €/m³	1,63 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
AE (protection de la ressource) – VP.215	0,08 €/m³	0,08 €/m³	0,00 %
Redevance pollution domestique	0,33 €/m³	0,33 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	%

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

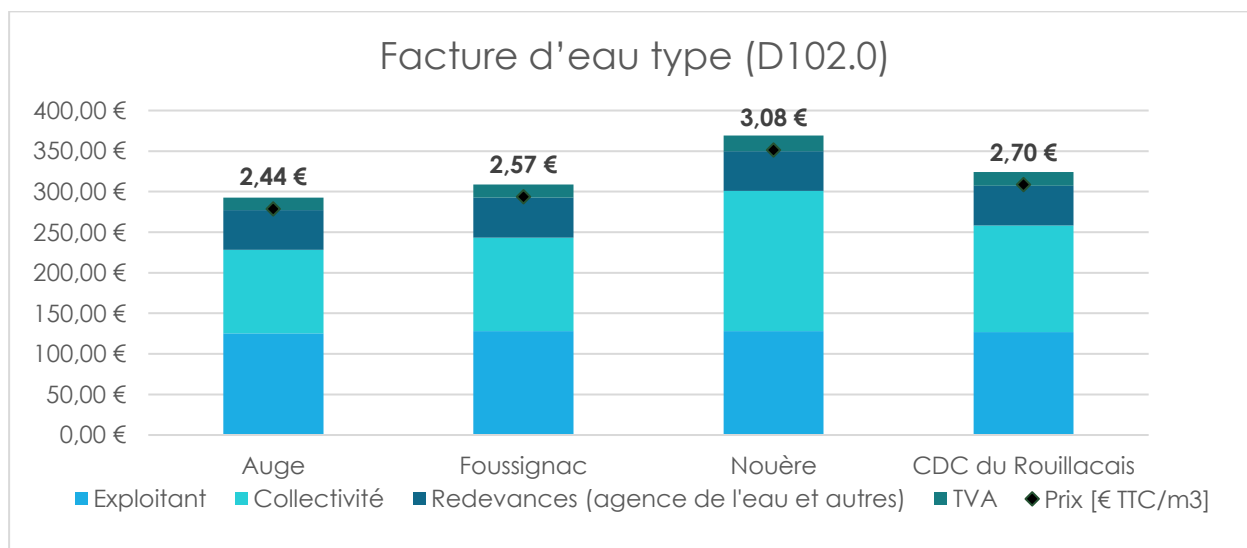
2.2. Facture d'eau type (D102.0)

AR Prefecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
 Révisé le 16/01/2022
 Publié le 10/11/2022

Les montants payables pour une consommation de 120m3 (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2021	1er janvier 2022
Auge	Part de la collectivité	102,67 € HT	102,67 € HT
	Part de l'exploitant	123,06 € HT	125,44 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,20 € HT	49,20 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,12 €	15,25 €
	Total HT	274,93 €	277,31 €
	Total TTC	290,05 €	292,56 €
Foussignac	Part de la collectivité	117,44 € HT	115,23 € HT
	Part de l'exploitant	125,95 € HT	128,16 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,20 € HT	49,20 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,09 €	16,09 €
	Total HT	292,59 €	292,59 €
	Total TTC	308,68 €	308,68 €
Nouère	Part de la collectivité	175,10 € HT	172,57 € HT
	Part de l'exploitant	125,95 € HT	128,16 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,20 € HT	49,20 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	19,26 €	19,25 €
	Total HT	350,25 €	349,93 €
	Total TTC	369,51 €	369,18 €



2.3. Recettes (DC 184)

AR Préfecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE

Reçu le 10/11/2022

Publié le 10/11/2022

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	230 853,12	230 703,42
<i>Dont abonnements domestiques</i>	117 165,14	117 865,70
Recette de vente d'eau en gros	6 657,53	622,43
Régularisation des ventes d'eau	-1 355,69	-5 502,61
Total recettes de ventes d'eau	236 154,96	225 823,24

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	283 326,97	289 688,78
<i>Dont abonnements</i>	126 633,20	129 496,42
Recette de vente d'eau en gros	19 069,49	1 814,28
Régularisation des ventes d'eau	-22 728,56	-4 415,13
Total recettes de ventes d'eau	279 667,90	287 087,93

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	23 337,10	20 713,60
Agence de l'Eau - Pollution	74 669,80	73 586,70
Total des recettes	98 006,90	94 300,30

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	396 740,55	368 415,41
<i>Dont abonnements domestiques</i>	158 124,54	156 998,37
Régularisation des ventes d'eau	-4 983,79	-11 566,16
Total recettes de ventes d'eau	391 756,76	356 849,25

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	306 616,37	316 006,04
<i>Dont abonnements</i>	126 820,77	129 583,24
Recette de vente d'eau en gros	14 225,16	13 947,72
Régularisation des ventes d'eau	-449,21	-3523,36
Total recettes de ventes d'eau	320 392,32	326 430,40

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	34 107,84	29 762,42
Agence de l'Eau - Pollution	90 380,40	83 420,37
Total des recettes	124 488,24	113 182,79

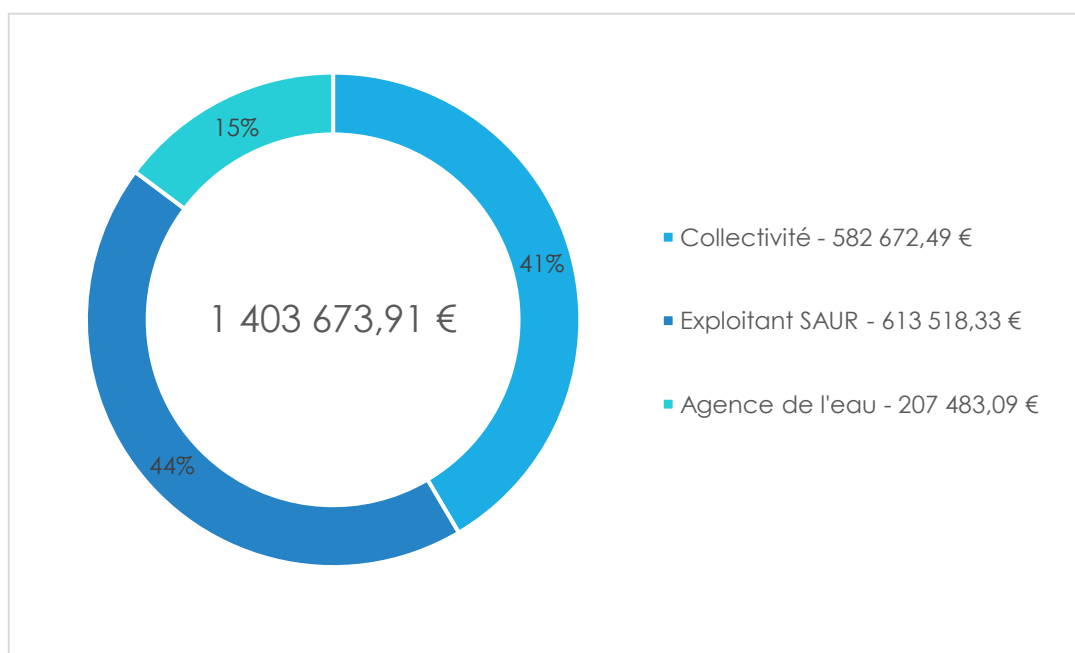
Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	627 593,67	599 118,83
<i>Dont abonnements domestiques</i>	275 289,68	274 864,07
Recette de vente d'eau en gros	6 657,53	622,43
Régularisation des ventes d'eau	-6 339,48	-17 068,77
Total recettes de ventes d'eau	627 911,72	582 672,49

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	589 943,34	605 694,82
<i>Dont abonnements</i>	253 453,97	259 079,66
Recette de vente d'eau en gros	33 294,65	15 762,00
Régularisation des ventes d'eau	23 177,77	7 938,49
Total recettes de ventes d'eau	600 060,22	613 518,33

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	57 444,94	50 476,02
Agence de l'Eau - Pollution	165 050,20	157 007,07
Total des recettes	222 495,14	207 483,09



3. Indicateurs de performance

AR Prefecture
016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2020	Conformes en 2020	Réalisés en 2021	Conformes en 2021
Microbiologie	38	38	39	39
Paramètres physico-chimiques	63	52	73	59

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2020	Taux de conformité 2021
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	82,54 %	80,82 %

Les non conformités en limite de qualité correspondent à des dépassements des teneurs en pesticides : paramètres Esa Métolachlore et Oxa Métolachlore.

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu

50%	Arrêté préfectoral
40%	Arrêté préfectoral
30%	Arrêté préfectoral
20%	Arrêté préfectoral
10%	Arrêté préfectoral
0%	Arrêté préfectoral
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **67 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

AR Prefecture		Nombre de points
016-241600303-20221109-135 7 PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan de répartition mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir et des dispositifs de mesure)	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

AR Préfecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

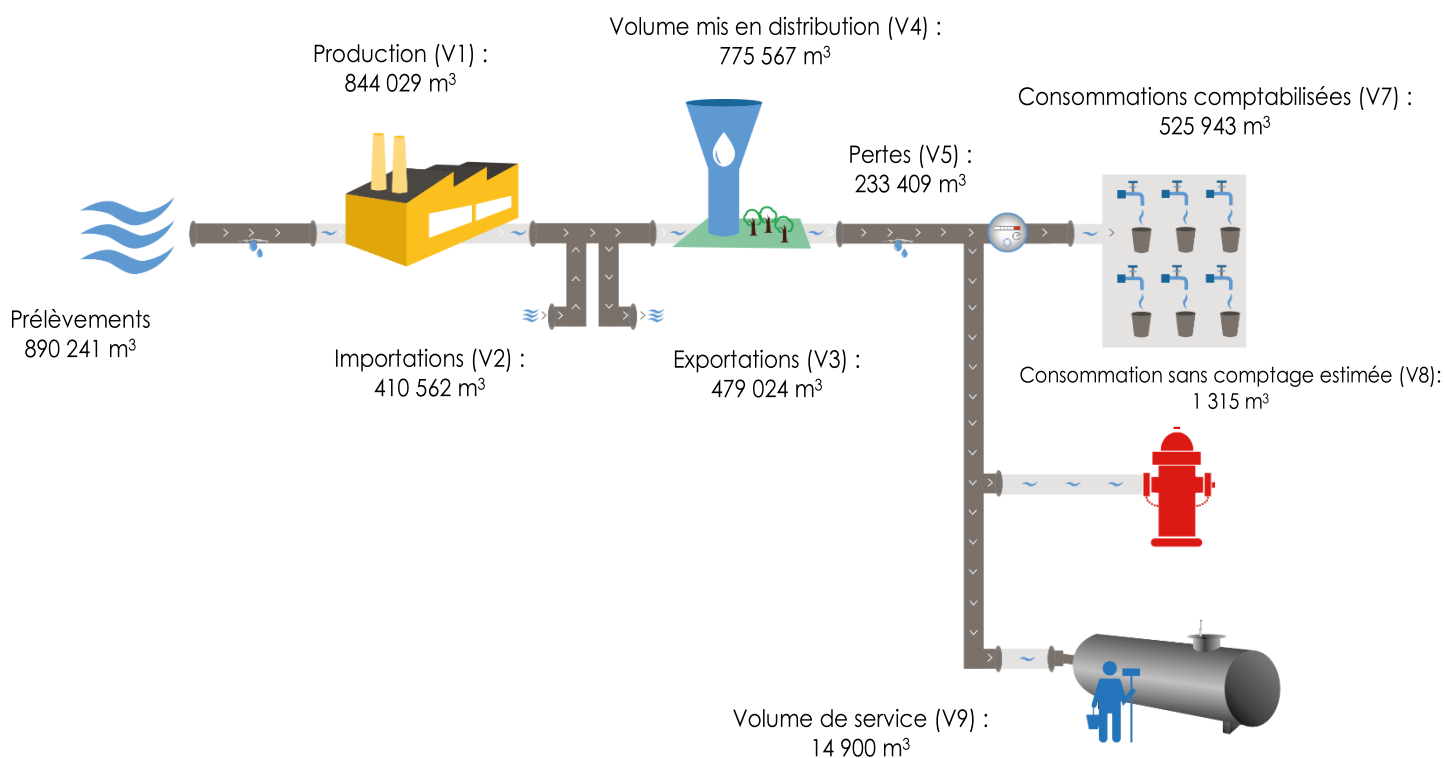
Nombre de points

Service	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	Total
Auge	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	0	5	110
Foussignac-Nouère	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120

⇒ Indice de la collectivité pour l'année 2021 : 115*

*Indice global de la collectivité pondéré en fonction du linéaire de chaque périmètre

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

AR Préfecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE

Rendement du réseau

Publié le 10/11/2022

Rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau (en %)	84,13 %	81,40 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	8,80	9,06
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	72,00 %	67,81 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,22 m³/j/km** (1,79 en 2020).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V7 - V8 - V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **2,07 m³/j/km** (1,66 en 2020).

AR Préfecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE

Reçu le 10/11/2022

Publié le 10/11/2022

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

(P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours des 5 dernières années, 2,46 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,80 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, **57 interruptions** de service non programmées ont été dénombrées (63 en 2020). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **10,95**.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2,0** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de **51,91 %** (47.85 % en 2020).

AR Prefecture

016 241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

3.4.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	38 870	20 640
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,15	1,20

3.4.8. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 5

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de **0,96 pour 1000 abonnés** (0,58 en 2020).

4. Financement des investissements

AR Prefecture
016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

4.1. Montants financiers (DG.195)

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	56 000,00	387 228,60
Montants des subventions en €	0,00	92 400,00
Montants des contributions au budget général en €	0,00	0,00

Entité de gestion	Nature des travaux	Montant (€)	Subventions (€)
Auge	Mise en place d'un turbidimètre à la station de Pont-Roux sur la commune de Marcillac-Lanville	7 400	0,00
	Prélèvements amiante complémentaires du réservoir d'Ampnaud	1 100	0,00
Foussignac-Nouère	Fourniture et pose de 900 mètres linéaires de canalisation fonte Reprise et renouvellement de 3 branchements sur la commune de Genac (Descente du réservoir)	378 728,60	92 400,00
	Renouvellement d'une conduite Amiante de 800 mètres linéaires sur la commune de Saint-Genis d'Hiersac, route des Courrières, lieu-dit Grosbot		
	Fourniture et pose de 430 mètres linéaires de canalisation fonte et Reprise et renouvellement de 11 branchements sur la commune de Saint-Genis-d'Hiersac, route de Neuillac		

4.2. État de la dette du service (VP.182)

L'état de la dette au 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		796 733,26	762 430,14
Montant remboursé en €	en capital	33 542,12	34 303,12
	En intérêts	20 455,53	19 694,53

4.3. Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de **248 002,64 €** (207 262,31 € en 2020).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AR Prefecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Recu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, le service a accordé 171 € d'abandon de créance.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

AR Prefecture
016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

6.1. Auge

		Exercice 2020	Exercice 2021
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	2 429	2 448
VP.059	Volume produit (m³)	442 202	444 311
VP.060	Volume importé (m³)	63 902	41 629
VP.061	Volume exporté (m³)	120 620	127 747
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m³)	257 828	264 983
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	151,51	151,43
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	-	-
VP.220	Volume de service (m³)	5 693	6 515
VP.221	Volume consommé sans comptage (m³)	656	811
VP.223	Volume prélevés (m³)	474 758	461 859
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	613 829,76	607 211,47
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	56 000,00	8 500,00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	4 577	4 613
D102.0	Prix (€) TTC du service au m³ pour 120 m³	2,42	2,44
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	93,55
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	81,20	79,06
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,88	2,07
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,77	1,93
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	1,35	1,18
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	77	77
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	10,62	8,17
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	0	0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,13	0,00
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0	0

AR Prefecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Rec. le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

6.2. Foussignac Nouère

		Exercice 2020	Exercice 2021
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	2 718	2 757
VP.059	Volume produit (m³)	359 500	399 718
VP.060	Volume importé (m³)	312 384	368 933
VP.061	Volume exporté (m³)	336 166	351 277
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m³)	261 470	260 960
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	157,20	157,22
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	135	171
VP.220	Volume de service (m³)	8 150	8 385
VP.221	Volume consommé sans comptage (m³)	504	504
VP.223	Volume prélevés (m³)	380 656	428 382
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	836 637,32	796 462,44
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	0,00	378 728,60
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	5 761	5 969
D102.0	Prix (€) TTC du service au m³ pour 120 m³ Foussignac	2,57	2,57
D102.0	Prix (€) TTC du service au m³ pour 120 m³ Nouère	3,08	3,08
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	47,83
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	110	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	87,42	83,61
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,71	2,36
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,55	2,21
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,44	0,43
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	61	60
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	13,42	13,42
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	95,7	98,6
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,16	2,40
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,10	1,81

AR Prefecture

016-241600303-20221109-135_7_11_2022-DE
Reçu le 10/11/2022
Publié le 10/11/2022

6.3. Global

		Exercice 2020	Exercice 2021
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	5 147	5 205
VP.059	Volume produit (m³)	801 702	844 029
VP.060	Volume importé (m³)	376 286	410 562
VP.061	Volume exporté (m³)	456 786	479 024
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m³)	519 298	525 943
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	308,71	308,65
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	135	171
VP.182	Encours total de la dette (€)	796 733,26	762 430,14
VP.220	Volume de service (m³)	13 843	14 900
VP.221	Volume consommé sans comptage (m³)	1 160	1 315
VP.223	Volume prélevés (m³)	855 414	890 241
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	1 450 467,08	1 403 673,91
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	56 000,00	387 228,60
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	10 338	10 582
D102.0	Prix (€) TTC du service au m³ pour 120 m³	2,69	2,70
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	2,0	2,0
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	74,07
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	110	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	84,13	81,40
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,79	2,22
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,66	2,07
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,89	0,80
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	68	67
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	12,10	10,95
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	47,85	51,91
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,15	1,20
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,58	0,96